BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2008-372 /PRES promulguant la loi n° 033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements publics de l'Etat.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2008-045/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 06 juin 2008 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 033-2008/AN du 22 mai 2008 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents des Etablissements publics de l'Etat;

DECRETE

ARTICLE 1: Est promulguée la loi nº 033-2008/AN du 22 mai 2008 portant

régime juridique applicable aux emplois et aux agents des

Etablissements publics de l'Etat.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 Juin 2008

Blaise COMPAORE

